L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX, No. 78 RUE DE CHARTRES

NOUVELLE-ORLÉANS.

SAMEDI MATIN, 31 JUILLET.

Les commencements de M. de Bismark.

Le Figaro a publié récemment l'analyse d'une remarquable étude sur les "Deux Chancelliers", le prince Gortchakoff et le prince de Bismark, qui a paru dans la *Revue des Deux-Mondes*; nous reproduisons la partie de cette analyse qui se rapporte à M. de Bismark.

Otto-Edouard-Léopold de Bismark-Schonhausen, maintenant chancelier de l'empire d'Allemagne et prince de Bismark, est né, le 1er avril 1815, à Schonhausen, terre héréditaire située dans la Marche de Brandebourg.

L'origine de la noblesse de sa famille est assez contestée, mais les biographes parlent pourtant avec complaisance de deux de ses aïeux qui ont été excommuniés par l'Eglise et sont morts dans l'impénitence finale.

La mère d'Otto Bismark, Mlle Menken, qui appartenait à la bonne bourgeoisie de Lepzick, envoya son fils faire ses études dans un lycée de Berlin nommé le *Cloître gris*, et de là à la célèbre Université de Gettingue où dit-on, il cultiva la chasse, l'équitation, la natation, la gymnastique et l'escrime, tout excepté le droit, est plus de vingt duels, et justifia pleinement le nom glorieux de *Burschi* (étudiant-tapageur) qui devait lui rester longtemps encore, même quand il était ambassadeur et ministre.

A-t-il jamais régulièrement passé l'*examen d'Etat* indispensable en Prusse pour occuper des fonctions publiques? On en doute et ce point se discutait encore quand M. de Bismark était déjà un important personnage.

Quoi qu'il en soit, comme M. de Bismark était avant tout un esprit vivant, un esprit d'action et qu'il possédait à un degré très saillant la Bibli Sakespeare, Gœthe et Schiller, ces quatre éléments de toute éducation, même très ordinaire en Allemagne, il se lança à travers le monde pour donner pleine carrière au dualisme du corps qui le dévorait, lisant les journaux et recueillant les anecdotes qu'il rencontrait, des conversations auxquels la tournure pratique et personnelle de son intelligence donnait une forme originale et saisissante. Ici se placent les dix ou douze années appelées par les biographes allemands d'un nom par lequel ils ont coutume de désigner l'une des périodes les plus brillantes de leur littérature—années d'orage et de tourments—années orageuses et effrénées, remplies d'aventures de plus d'un genre, de voyages, d'embarras financiers, peut-être bien aussi d'un amour contrarié.

C'est au moins le sens que l'on incliner-rait à donner au passage suivant d'une lettre adressée par M. de Bismark à sa sœur Malvina: —"J'ai beau me raidir, je finirai par épouser ***, le monde le veut ainsi, et rien ne paraît plus naturel, puisque nous sommes restés tous les deux sur le carreau. Elle me laisse froid il est vrai, mais cela, elles le font toutes. Il n'est pas mal, du reste, qu'on ne puisse quitter ses sentiments avec ses chemises, si rarement même qu'on change ces dernières."

Ce que M. Klaczko émet comme une supposition probable paraît à beaucoup une chose certaine. On affirme même que, par une ironie du destin, la personne qui reposa son affection et qui rejeta cette nature ardente dans la lutte et les dominations des hommes était d'origine danoise.

M. de Bismark dut-il à ces secousses violentes l'impatience de toute attache qui l'empêcha de conserver la moindre fonction administrative et d'arriver dans la landwehr au delà du grade de lieutenant, car, on ne peut parler de sa secon de manière, quand, ayant déjà commencé à jouer avec les peuples, la bataille de Sadowa lui valutle grade de général—on bien lui donnèrent-elles ce sentiment si puissant de la réalité et de la pratique en toutes choses qui marque parfois ses expressions d'une tournure si frappante et les font se dresser devant vous comme des créatures vivantes.

On se rappelle encore ces paroles d'il y a près de vingt ans, lorsque, dans une discussion à propos des principes de la révolution ou de la contre-révolution, il s'écriait: "Ce n'est pas un débat parlementaire qui pourra jamais décider entre ces deux principes. La décision ne viendra que de Dieu, du Dieu des batailles, alors *qu'il laissera tomber de sa main les fils de fer du destin.*" Quant à l'invective fameuse: le *fer* et le *sang*, elle fut adressée aux *nationaux libéraux*, ceux-là mêmes qui montrent aujourd'hui une pitié si grande, une "obéissance de cadavre," et qui voulaient alors l'empêcher de réformer l'armée, tout en lui demandant de faire l'unité de l'Allemagne. Ce n'est pas par des discours, disait-il alors aux députés, aux Jules Favre des bords de la Sprée, que l'on fera l'unité de l'Allemagne. —"Pour faire cette unité, il faudra du fer et du sang."

Ces saillies puissantes, M. de Bismark les a toujours eues. Qu'il parle ou qu'il écrive, son langage a quelque chose d'analogue à cette boisson singulière qu'il préfère, dit-on, entre toutes, mélange de vin de Champagne et de cette bonne bière noire allemande que l'on nomme *porter*. Les lignes, qui se trouvent dans les lettres publiées par Georges Hesekiel, ne ressemblent-elles pas à un passage de Hamlet: "A la grâce de Dieu! Tout n'est au fond qu'une question de temps: peuples et individus, sagesse et folie, paix et guerre, au demeurant tout, sur la terre, n'est qu'hypocrisie et jongleries, et, ce *masque de chair une fois tombé*, l'homme d'esprit et le sot doivent se ressembler beaucoup, et il doit être difficile de distinguer entre le Prussien et l'Autrichien *leurs squelettes bien proprement préparés*; cela devrait guérir de tout patriotisme spécifique." N'est-elle pas de lui encore cette réponse au comte Karolyi, l'ambassadeur d'Autriche, qui, à la veille de la guerre de 1866, venait sommer M. de Bismark, au nom de son gouvernement, de déclarer catégoriquement s'il pensait déchirer le traité de Paix, le traité de Gastein. —Non sera la réplique. "Je n'ai pas cette pensée: *mais si je l'avais, vous répondrais-je autrement?* Que dites-vous de ce charmant exemple de franchise?

Il est vrai qu'au premiers jours de sa mission à Francfort, il avait fait, dans une lettre intime, un rude portrait de la diplomatie et des diplomates:—"Nos relations ici, (Francfort, juin 1851) consistent dans une méfiance et un espionnage mutuels. Si du moins on, avait quelque chose à espionner et à cacher! Mais ce sont de pures fadaises pour lesquelles ces gens se tourmentent l'esprit. Ces diplomates, qui débitent d'un air d'importance leur bric à brac, me semblent bien à présent beaucoup plus ridicules que tel député de la seconde Chambre se drapant dans le sentiment de sa dignité. S'il ne survient des événements extérieurs, je sais dès aujourd'hui sur le bout du doigt ce que nous aurons fait dans deux, trois ou cinq ans, et ce que nous pourrons expédier en vingt-quatre heures, si nous voulions être sincères et raisonnables un jour durant. Je n'ai jamais douté que tous ces messieurs ne fissent leur cuisine à l'eau; mais un potage si aqueux et si fade qu'il est impossible d'y trouver un œil de graisse ne laisse pas de m'étonner.....Je fais des progrès très rapides dans l'art de ne rien dire du tout avec beaucoup de paroles: j'écris des rapports de plusieurs feuilles, nets et ronds comme des *leading articles*, et si, après les avoir lus, Manteuffel y comprend goutte, il est plus fort que moi. Personne, pas même le plus méchant des démocrates, ne peut se faire une idée de ce que la diplomatie cache de nullité et de charlatanisme....."

Der tolle Bismark!—Bismark *l'enragé*, c'est le surnom que lui donnaient tous ses voisins, tant il remuait le pays d'alentour par ses saillies bruyantes et son entrain continuel, et pourtant il ne songeait point alors à la politique. En 1846, il attachait une certaine importance à être nommé intendant des digues du district.—(La place c'est pas rémunérée, disait-il dans une de ses lettres, mais elle présente de l'intérêt, par rapport à Schœnhausen et aux autres terres, car c'est d'elle que dépendra en grande partie si nous serons de nouveau sous l'eau comme l'an passé.—Bernard (un ami) insiste pour que j'aille en Prusse (à Berlin); je voudrais bien savoir ce qu'il entend par là. Il sonlient que, par mes dispositions et mes penchants, je suis fait pour le service de l'Etat, et que tôt ou tard je finirai par y entrer"—Bernard n'avait pas tort,—nous l'avons malheureusement appris à nos dépens.

Puis, tout à coup, au moment même de la réunion du premier parlement de Prusse, le voilà qui forme le projet d'aller aux Indes pour y faire fortune et s'y établir.—Cromwell, lui aussi, à la veille du long-parlement, voulait s'embarquer pour l'Amérique.

M. de Bismark ne partit pas pour les Indes, et il entra à la Chambre où son rôle n'eut pas alors l'importance que de complaisante biographie cut essayé de lui donner depuis. Membre actif et remuant du groupe des *Junker* (hobereaux) en 1847, et du grand *parti de la Croix* qui se forma après la révolution de Février, il n'avait point d'autorité et était, en quelque sorte, l'enfant terrible du parti.

"J'appartiens, disait-il dans un de ses premiers discours à la Chambre, à une opinion qui se fait gloire d'obscurantisme et de tendances au moyen âge, j'appartiens avec dédain à la partie la plus intelligente de la nation." Il voulait alors un *Etat chrétien*.—"Sans base religieuse, l'Etat n'est qu'une agrégation fortuite d'intérêts, une espèce de bastion dans la guerre de tous contre tous; sans cette base religieuse, toute législation, au lieu de se régénérer aux sources vives de l'éternelle vérité, n'est plus que ballottée par des idées humanitaires aussi vagues et aussi changeantes"—aussi se prononçait-il surtout avec horreur l'institution du mariage civil, institution dégradante, et qui "laissait de l'Eglise le porte-queue d'une bureaucratie sybarite."

Il était alors tout aussi intransigeant pour le trône que pour l'autel et se montrait l'adversaire résolu de tout ce qui formait le programme du parti libéral, combattait avec la même énergie les deux grandes passions nationales de ce parti, la délivrance du Schleswig-Holstein et l'unité de l'Allemagne, et particularité à noter, aucun des curieux discours dont M. Klaczko cite de pombreux et intéressants fragments ne se trouve reproduit dans l'édition officielle des discours de M. de Bismark publiée à Berlin.

A plus forte raison n'y retrouve-t-on pas le fameux discours de la séance du 3 décembre 1850, où il est seul l'audace de défendre le ministère qui venait à Olmutz d'humilier la Prusse devant l'Autriche et M. de Manteufel humblement soumis au prince de Schwatzemberg.—Il ne soutenait pas à cette époque, comme dans sa circulaire mémorable de 1866, en se conformant à la doctrine du Parlement de Francfort de 1848, que l'Allemagne devait se former en dehors de l'Autriche, qui renfermait dans son sein des populations différentes et d'une race inférieure. Mais il était convaincu et il affirmait que l'Autriche était une puissance allemande dans toute la force du terme, bien qu'elle eût le bonheur d'exercer aussi sa domination sur des nationalités étrangères, et il concluait hardiment que "la Prusse devait se subordonner à l'Autriche, afin de combattre de conserve avec elle, la démocratie menaçante."

M. de Bismark a depuis, ce nous semble, quelque peu modifié sa manière de voir; chose singulière cependant, ce fut ce discours qui lui ouvrit la carrière diplomatique dont il devait si bien se servir. Quelques jours plus tard, la Chambre était prorogée, et M. de Bismark était proposé, non sans inquiétude, par le corps et hureaucratique M. de Manteuffel, au roi, pour le poste de Francfort. Frédéric-Guillaume IV, malgré son goût personnel pour M. de Bismark, hésitait. —Votre Majesté peut toujours faire l'essai de moi, lui dit-il; si cela n'allait pas, Votre Majesté serait bien libre de me rappeler au bout de six mois et même avant.

Les six mois durèrent huit années, et lorsque M. de Bismark fut rappelé par le successeur de Guillaume IV, ce fut pour être envoyé comme ambassadeur à Saint-Pétersbourg.

Pendant ce long séjour à Francfort, d'où il s'échappait chaque année pour donner un aliment à son activité et s'en allait visiter tous les recoins de l'Europe, les idées de M. de Bismark se modifièrent profondément, et quand il eut constaté que les tendances des Etats secondaires étaient entraînant toujours vers l'Autriche, son animosité se tourna contre cette puissance et, par des motifs différents, il partagea les sentiments hostiles du prince Gortchakoff. Cette bonnmanauté de haine devait avoir une terrible influence sur ces événements qui se sont accomplis depuis lors.

L'étude entreprise par M. Klaczko va être bientôt continuée, et nous pourrons suivre, dans leur entier développement, l'action de ces deux hommes, dont l'un se sévit de ce grand courant comme d'une force vive pour sa patrie, à l'aide de laquelle il a élevé son peuple au-dessus des Allemands, en prenant la force de tous pour constituer un grand empire au profit de la Prusse dominante.

APPEL

EN FAVEUR

des victimes de l'inondation dans le Midi de la France.

Il y a un mois à peine, les rapports reçus du Midi de la France, annonçaient que les récoltes présentaient une apparence magnifique et tout semblait promettre à cette région une année prospère et heureuse. Hélas! Quelques jours ont suffi pour couvrir d'un voile de deuil les riantes vallées qu'arrosent la Garonne, le Tarn et l'Adour. Aux dégâts déjà considérables occasionnés, au commencement du mois de juin, par des pluies torrentielles, est venue s'ajouter une effroyable dévastation produite par une inondation, dont il n'y a pas d'exemple dans les temps modernes. Une fonte prématurée des neiges a déversé dans tout le bassin de la Garonne et de l'Adour, des montagnes d'eau qui, s'ajoutant aux flots déjà débordés des rivières, ont jeté partout la ruine et la mort. Les dépêches télégraphiques ne nous donnent, sans doute, qu'une idée imparfaite de la désolation qui a peuplé dans les villes, les villages et les campagnes la joie et l'espérance.

"Pour que des quartiers d'une grande ville, des ponts en pierres comme ceux de Toulouse et de Tarbes, des villages entiers aient été détruits par les eaux, il faut que le fléau ait eu une puissance dévastatrice sans précédente, et le cœur se serre à la pensée des ravages et des ruines que les flots ont causés sur leur passage.

Cette catastrophe inattendue a pris les proportions d'une calamité nationale. Le chef de l'Etat, l'Assemblée et les populations de toutes les parties de la France ont noblement répondu aux cris de détresse qui leur arrivaient des régions inondées. Mais le désastre est incalculable et il ne pourra être réparé que partiellement par les contributions publiques et particulières.

Plusieurs milliers de personnes ont péri et bien des familles vont rester sans soutien. Cent milles personnes, nous dit une dépêche, n'auront pendant des mois d'autres moyens de subsister que les ressources qui leur seront fournies par la charité publique. Nous ne savons à combien de milliers s'élève le nombre de ceux qui ont perdu avec leur récolte de cette année, leurs animaux, leurs instruments aratoires et les éléments de plusieurs récoltes à venir.

En présence d'un si grand malheur — nouvelle épreuve qui frappe la France au moment où elle se flattait d'avoir déjà réparé les pertes matérielles que lui avait fait éprouver une guerre funeste—les Français résidant à l'étranger ne pouvaient rester insensibles aux souffrance de leurs compatriotes.

Sur l'invitation de quelques-uns d'entr'eux un assez grand nombre de français habitant la Nouvelle-Orléans se sont assemblés et ont constitué un comité qu'ils ont chargé de recueillir des souscriptions pour venir au secours des victimes de cette terrible inondation.

Le comité adresse cet appel à tous ses compatriotes de la ville de la Nouvelle-Orléans et des paroisses de la Louisiane avec la conviction profonde qu'il sera bien accueilli partout.

Le comité n'ignore pas la gêne et la misère qui pèsent malheureusement sur toutes les classes de la population en Louisiane, mais il pense que chaque français voudra, pour cette occasion exceptionnelle, contribuer dans la limite de ses moyens ou du possible, au fonds de secours qui sera envoyé en France comme témoignage de sympathie envers ceux de nos compatriotes du Midi qui ont été atteints par le fléau.

Si le comité ne fait pas un appel direct à la population louisianaise, qui a témoigné d'une façon si généreuse de ses sentiments d'humanité et de ses sympathies pour la France à l'occasion de la dernière guerre, c'est qu'il ne lui paraît pas convenable, dans les conditions exceptionnelles qui ont imposé de si lourds fardeaux à la Louisiane, de demander à d'autres qu'à ceux qui sont nés en France, de s'imposer du nouveau sacrifice. Mais ce sera avec un profond sentiment de reconnaissance qu'il recevra les contributions qui lui seront envoyées par tous les amis de l'humanité et de la France qui résident en cet Etat.

Le comité prie instamment tous ceux qui sont disposés à contribuer à l'œuvre de secours, de vouloir bien remettre leur offrande aussitôt que possible, afin que l'envoi des fonds puisse être effectué dans un bref délai. Donner à propos est donner doublement.

Cette recommandation s'adresse à ceux de nos compatriotes des paroisses qui seraient disposés soit à envoyer leurs contributions directement au comité, soit à organiser eux-mêmes des comités locaux.

Les porteurs de listes sont également priés d'effectuer un premier versement des sommes qu'ils auront déjà recueillies, du 15 au 20 courant, entre les mains du trésorier.

Le comité fait appel, pour l'aider à remplir dignement sa mission, au concours de tous ses compatriotes et de toutes les âmes généreuses qui savent compatir à l'infortune.

Nouvelle-Orléans, 2 juillet 1875.

Au nom du comité de souscription,

Le président,

FÉLIX LIMET.

Le secrétaire,

J. B. MONDIEZT.

Membres du comité:

Président honoraire: M. le VICOMTE D'ARZAC, consul de France, rue St-Louis;

Président: FÉLIX LIMET, bureaux de *L'Abeille* rue de Chartres No 73;

Vice-présidents: Joseph Girod rue du Maine No 73;

Edgar Larue, Cour Gallier;

D. Pocheiu, rue du Canal No 102;

G. Mayliié, rue Calliope No 83;

Alex. Hausse, au City Hotel;

Th. Forest, rue Hanckel, (3e district.)

Hte. Salomon, rue Vieille Levée No 78;

L. Turle, hôtel Washington, à Milneburg;

F. Tujague, rue de Chartres No 14;

D. A. Chaffraix, rue la Douane No 54;

Editeur du *Propagateur Catholique*, rue Royale No 167;

Trésorier; J. B. Camors, rue Tchoupitoulas No 61;

Secrétaire: J. B. Mondiezt, banque des Workingmen, rue du Canal No 94;

Membres: Ernest Mérith, maison A. Rocheteau & Co., rue St-Louis;

Léon Godchaux, rue du Canal No 81;

Jean Schweitzer, rue Royale No. 166;

E. Guillemet, rue de la Douane No. 58;

B. Anthony, coin Ursulines et Peters;

J. P. Duharry, Marché Dryades;

Théo. Gollain, coin du Maine et Vieille-Levée;

Jules Manaux, coin Poydras et Remparts;

P. Gendre, rue des Magasins, coin Peniston, (6e district);

P. Renaudin, Marché Ste-Marie;

L. Gregoire, rue St. Andrew No. 248 et Magazine Market.

J. Bayle, rue de Chartres No. 40;

J. Senac, rue Ste-Anne, coin Chartres;

R. Bonnecarrère, maison Blanche, rue du Canal;

Arthur Jaric, restaurant Bondro, Milneburg;

M. Vergniole, rue Decatur No. 73;

P. Canteron, rue Bienville No 441;

P. Macon, rue Baronne, coin Poydras;

John Streuna, rue Bourbon No 16;

E. de Gas, rue Commune No. 164;

J. P. Dutrey, Marché Dryades;

C. Gonzy, rue des Français No. 133;

J. Descos, rue Vieille-Levée No. 53, coin Bienville;

Léon Vallon, rue Gravier No. 182;

J. Ségassie, rue Vieille-Levée No 17;

R. Laffon de Ladébat;

A. Walz, rue Conti No. 34;

L. Chaplain, rue Royale No. 18;

L. Grand, cour Gallier rue Carondelet;

A. Faris, rue Bourgogne No 86;

E. Bobée, marché Tremé;

Antoine Alciator, rue St. Louis No 65;

St. Cyr Fourcade, rue du Canal, coin Remparts;

F. Carrère, rue Peters No 8 (2e District);

André Madhes, marché Poydras;

A. Jas, rue de Chartres No 103;

François Carraze, aux Abattoirs;

A. Bonnet, rue Royale No —;

Jacques Alt, encoignure Pologne et Amour;

Paulin Pétiton, à St. Jean Baptiste;

J. Chiport, à Alger;

A. Dudonsat, Passage de la Bourse No 136.

Signal d'incendies, par Télégraphe.

Les cloches d'alarme annoncant un incendie désigneront le quartier ainsi qu'il suit:

Par exemple, lorsque l'alarme est donné par la boîte No. 123, les cloches frapperont 1 coup, puis, 5 secondes après elles frapperont 2 coups, et 5 secondes après, 3 coups indiquant ainsi 123. L'alarme ne sera répété que de 10 en 10 secondes. Autre exemple, pour désigner la boîte No. 48, les cloches frapperont 4 coups, puis, un moment après 8 coups—ce qui indiquera que le feu a éclaté dans le voisinage de la boîte 48.

Si l'incendie s'étend, les cloches frapperont 15 coups; s'il devient général, 20 coups. Alors, toutes les pompes de la ville devront se porter au quartier où se trouve la boîte qui a signalé l'incendie.

Les boîtes désignées par une étoile sont automatiques.

5 Coin Harmonie et Levée.
6 Coin Washington et Chippewa.
7 Marché Neuvième.
8 Coin Carondelet et Huitième.
9 Coin Prytania et Neuvième.
10 Coin Magnolia et Washington.
11 Coin Sixième et St-Denis.
14 Case à pompe No. 22.
15 Case à pompe No. 23.
16 Compagnie Lafayette No. 1.
17 Coin Live Oak et Première.
18 Coin Magasin et St-André.
21 Coin Rousseau et Ste-Marie.
22 Coin St-Charles et Première.
23 Coin Dryades et St-André.
24 Marché Keller.
26 Coin Jackson et Coliseum.
28 Coin Jackson et Liberté.
27 Coin Seconde et Dryades.
29 Coin Market et Levée.
31 Coin Henderson et Levée.
32 Case à pompe No. 12.
33 Coin Market et Chippewa.
38 Station de Police du 2nd. Précinct.
39 Coin Race et Magasins.
37 Coin Melpomène et Camp.
43 Station de Chevaux, rue St-Charles.
42 Case à pompe No. 26; rue Thalie.
44 Coin Franklin et Tremichoire.
47 Coin Galvanizé et Nouvelle Levée.
48 Case à pompe No. 6, rue St-Joseph.
51 Coin Constance et Erato.
52 Coin Camp et St-Joseph.
53 Case à pompe No 18, rue Calliope.
54 Coin Nouveau Bassin et Triton Walk.
56 Coin Howard et Clio.
57 Coin Magnolia et Erato.
61 Coin Erato et Franklin.
65 Coin Julie et Levée.
71 Pied de la rue Julie.
72 Coin Canal et Levée.
73 Coin Magazins et Girod.
*74 Coin Natchez et Tchoupitoulas.
*81 Coin Canal et Camp.
82 Case à pompe No 5 et City Hall.
83 Case à pompe No 13.
83 Coin Carondelet et Commune.
121 Coin Remparts et Canal.
123 Coin Remparts et Poydras.
124 Case à pompe No 14, rue Commune.
125 Workhouse, rue Girod.
126 Coin Commune et Rocheblave.
127 Coin Claiborne et Poydras.
141 Coin Bienville et Vieille Levée.
142 Coin St-Louis et Royale.
143 Case à pompe No 7, rue Dauphine.
145 Coin Bourgogne et Toulouse.
146 Pélican H. & L. No 4, rue du Basin.
151 Canal et Robertson, Wood's Press.
152 Coin Bienville et Johnson.
153 Coin Derbigny et Conti.
214 Coin Vieille Levée et St-Philippe.
215 Station de police, Place Jackson.
216 Coin Hopital et Dauphine.
217 Case à pompe No 10, rue Dumaine.
231 Coin Tremé et Esplanade.
232 Coin Remparts et Barracks.
234 Marché Tremé et Prison de paroisse.
235 Case à pompe No 21, rue Claiborne.
236 Coin Chemin du Bayou et Claiborne.
241 Case à pompe No 3, Chemin du Bayou.
242 Coin St-Anne et Miro.
243 Stern's Factory, Français et Broad.
252 Case Hook & Ladder No 3.
253 Case à pompe, No 9, rue Esplanade.
254 Case à pompe No 8, rue Victoire.
312 Station de police, rue Champs Elysées.
313 Coin Bacatelle et Esplanade.
314 Coin Bons Enfants et St-Antoine.
315 Coin Bons Enfants et Champs Elysées.
316 Coin Claiborne et St-Bernard.
412 Coin Laharpe et White, R. R. Depot.
413 Coin Amour et Espagne.
*414 Coin Poète et Urquliart.
*415 Coin Mandeville et Claiborne.
*513 Cotton Press et Levée.
514 Marché Washington.
*515 Coin Clouet et Remparts.
612 Case à pompe No 24, Grands Hommes.
*613 Coin Dauphine et Indépendance.
*614 Rue Poland, Station des chars.
*615 Casernes des Etats-Unis.
*616 Coin Raynes et Dauphine.

L'ordonnance sur le paiement des taxes municipales.

Plusieurs erreurs s'étant glissées dans notre compte-rendu, nous reproduisons le texte officiel de l'ordonnance sur le paiement des taxes:

Mairie de la Nouvelle-Orléans,
Hôtel de Ville, 17 février 1875.
No 2095—Série d'administration.)

Ordonnance relative au paiement des taxes arriérées, y compris celles de l'année 1873.

Il est ordonné que jusqu'au premier jour de juin 1875, le paiement des taxes de ville pourra se faire comme suit:

Les taxes de 1860 à 1870 inclusivement, entièrement en scrip, y compris l'intérêt sur les comptes de taxes et les frais avancés par la ville.

Les taxes de 1871, entièrement en scrip pour l'intérêt sur les comptes de taxes et les frais avancés par la ville, la moitié comptant, le reste en scrip.

Les taxes de 1873, cinquante cents par $100, comptant, le reste, $2.50 par $100 en scrip; pour l'intérêt sur les comptes de taxes et les frais avancés par la ville, la moitié comptant et le reste en scrip.

Il est de plus ordonné que par le mot "scrip" employé dans l'ordonnance, on entend les jugements enregistrés, les certificats d'allocation, les mandats de taxes, l'argent de ville, les certificats de jurés, les certificats de coroner, les certificats d'excède de taxes, les réclamations auxquelles une ordonnance a pourvu, jusqu'en 1874, inclusivement, avec droit de transfert.

Il est de plus ordonné que dans aucune circonstance les dispositions de cette ordonnance ne seront prolongées au-delà de l'époque fixée; que toutes les taxes qui n'auront pas été payées le premier jour de juin 1875, seront payables comptant, exclusivement.

Il est de plus ordonné que l'ordonnance No 2795, série d'administration, adoptée le 21 avril 1874, et l'ordonnance No 2819, série d'administration, adoptée le 29 décembre 1874, sont, par les présentes, rappelées.

Adopté par le Conseil de Ville de la Nile-Orléans, le 16 février 1875.

CHARLES J. LEEDS, Maire.

Pour copie conforme:

J. H. HARDY, Secrétaire.

ANALYSE DE LA LOI MILITAIRE DU 27 JUILLET 1873.

AU POINT DE VUE DES PÉNALITÉS.

Le travail suivant que monsieur le Consul de France a bien voulu nous communiquer, complète les informations que nous avons déjà données sur le service militaire en France.

Tout Français ayant plus de vingt ans et moins de quarante ans doit le service Militaire.

Soit dans l'armée active,
Soit dans la réserve de l'armée active,
Soit dans l'armée territoriale,
Soit dans la réserve de l'armée territoriale.

TOUT FRANÇAIS ENTRE VINGT ET QUARANTE ANS, SANS AUCUNE ESPÈCE D'EXCEPTION POUR QUELQUE CAUSE QUE CE SOIT, DOIT SE FAIRE INSCRIRE SUR LE REGISTRE AD HOC TENU AU CONSULAT LE PLUS VOISIN DE SA RÉSIDENCE.

Quiconque ne se fait pas inscrire est déféré aux Tribunaux ordinaires, et puni d'une amende de dix francs à deux cents francs; il peut, en outre, être condamné à un emprisonnement de quinze jours à trois mois.

En temps de guerre la peine est double.

Toute fraude ou manœuvre par suite de laquelle un jeune homme a été omis sur les tableaux de recensement ou de tirage est puni d'un emprisonnement d'un mois à un an.

Les auteurs ou complices sont punis des mêmes peines.

Tout homme qui, ayant reçu un ordre de route, ne se rend pas à sa destination dans les délais fixés, est puni, sauf le cas où il peut présenter une excuse valable, d'un mois à un an de prison en temps de paix et de deux à cinq ans en temps de guerre. Dans ce dernier cas, à l'expiration de sa peine, il est envoyé dans une compagnie de discipline.

En temps de guerre les noms des insoumis sont affichés dans toutes les Communes du Canton de leur domicile.

Quiconque a recélé ou pris à son service un insoumis, ou favorisé son évasion, empêché ou retardé le départ d'un jeune soldat est puni de vingt à deux cents francs d'amende, et d'un emprisonnement qui peut aller jusqu'à six mois.

Ne compte pas pour les années de service militaire, le temps passé en prison en vertu d'un jugement.

Le Consul refusera désormais sa protection à tout français qui ne se sera pas conformé aux prescriptions de la Loi Militaire.

PROGRAMME.

Fête de l'Eagle 7, du Creole 9, du Louisiana 10 et du Jefferson Steam Fire Co No 22.

AUX FAIR GROUNDS.

LE DIMANCHE 1er AOÛT 1875.

Lutte entre Machines à vapeur de troisième class—Tuyau de 100 pieds.
Prix: Pots et Goodes.

Deux
Entre l'Eagle 7 et le Creole 9—$200.

Grande Joute
Entre le DAVID CROCKETT FIRE, de Grona, et le BABCOCK FIRE EXTINGUISHER.

Course au trot, entre wagons de boucers
Un mille—Prix: Outils de boucher.

Course au trot entre waggons de tailleurs
Un mille—Prix: Beurrier en argent.

Course au trot sous les harnais
Un mille—pour tous les chevaux de particuliers
Prix: Tête en argent.

Course de voitures à tuyaux (horse carriage) 250 pieds de tuyaux.
Un mille—pour tous les chevaux du Département, à l'exception de Dusty Bob du No 7.
Prix: Rafraîchissement en argent.

Course entre voitures à tuyaux—pour le 25 en Dusty Bob du No 7 et le Columbus No 22.
Course entre Compagnie à pied—Un quart de mille.
23 membres—supériorité à pouvoir les échelles—Course ouverte à toutes les Compagnies de la Nile-Orléans.
Prix: Service en argent, cinq pièces.

Course du Jeu du Hook and Ladder—Prix: Tasse en argent.

Course à pied, 100 yardes—pour les officiers du Département des Pompiers.—Prix: Une montre Elgre.

Course à pied, ouverte à tous les Membres du Départ. membres des Pompiers—Prix: $5, $3, $2.

Course au seau—Equipage double—pour machines à vapeur—demi mille—Prix: 1er et 2ème coupe en argent.

Course à pied—1 mt et 2 mes.
100 yardes.—entre quatre Dames
Mlle Carolina, du No 7. Mlle Hattie, du No 9.
Mlle Catherine, du No 16. Mlle Elizabeth, du No 22
Prix: Parures et Bijoux.

Divers Jeux pour Jeunes Garçons, en plein champ, sous la direction de LOUIS STERN, H. Weis, de N. 7, Mc Hanlit du No 9, de S. Preyt du No 10 et J. Alexandre, du 22.

Partie de Base Ball entre deux meilleurs Clubs.—Prix: $25.

La Musique dans la principale batisse et sur la Plateforme.

Musiciens—Spoerer & Walcher et F. Fornuer—"Silver Cornet Bands."

Deux entrées au moins pour faire une course.

Les entrées doivent être faites par écrit, et adressées, à chacune des Maisons de Pompes et aux Fair Grounds, le jour de la fête, jusqu'à 4 heures P. M.

On tirera les prix dans la batisse principale à 8 heures du soir.

Prix du Billet—50 cts., et gratis pour les Dames et les enfants.

GEORGE H. SCHREIBER, Président.
JAMES L. HARRIS, Secrétaire.
18 juillet—1, 2, 6, 8, 11, 15, 18, 20, 31—1er août.

Compagnie d'Assurance du Peuple

DE LA NOUVELLE-ORLÉANS,

Bureaux, No 5 de la rue St. Pierre.

QUATRIÈME ETAT ANNUEL.

Conformément aux réquisitions de sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant:

Primes reçues dans l'année expirée le 30 juin 1875.

Sur risques de feu	$48,427 54
" de rivières	2,310 32
" de mer	6,162 86
Total des primes	$ 57,900 72
Plus—risques de 1874, non expirées	7,461 33
	$65,364 61
Moins—Primes remboursées	1,356 53
Montant net des primes reçues	$ 64,028 08
Pertes payées dans la même période	
Sur risques de feu	$27,245 18
" de rivières	3,623 32
" de mer	3 8 96
Réfaction (rebate)	3,546 36
Réassurances	3,637 29
Taxes	3,422 24
Impressions, annonces, fournitures de bureau	705 80
Dépenses d'intérêt en moins	10,469 80
	58,959 27
Surplus	$ 5,038 79

L'actif de la Compagnie est comme suit:

Billets payés sur actions	$22,100 80
Primes en voie de recouvrement	3,117 74
Billets de banques et autres billets	35 194 00
Propriétés foncières	6,631 82
Billets garantis	15,890 48
Billets garantis par hypothèque	19,845 09
Effets à recevoir	1,651 23
Meubles et installations de bureau	2,255 43
Compte suspendu	1,711 40
En caisse	2,945 69
Total de l'actif	$137,038 33

Le tableau qui précède est une copie exacte sur les livres de la Compagnie.

Signé R. M. DAVIS, Président.
Signé A. SOCOLA, Vice-Président.
Signé A. GAMBON, Secrétaire.

Signé sous serment par devant moi, à la Nile-Orléans, ce 15 juillet 1875.

A. D. DORIOCOURT, Notaire Public.
18 juillet—

GERMANIA INSURANCE COMPANY

BUREAUX No 124 DE LA RUE DE LA COMMUNE,

NLLE-ORLÉANS,

INCORPORÉE EN 1869,

ASSURE CONTRE LES RISQUES DE FEU, DE MER ET DE RIVIÈRES.

H. ZUBERBIER, Président.
PH. W. DIELMAN, Vice-Président.
EMIL MAIER, Secrétaire.
H. KNOTZSCH, Inspecteur.

DIRECTEURS:

J. Armbruster, J. Kohn, R. F. Theurer, G. H. Braughn, Geo. Binder, P. Thormahlen, H. Curtius, G. L. L. Mayer, J. Voelkel, C. Del Bondio, H. Oerting, Frank Vatter, P. W. Dielmann, R. Redwitz, J. J. Weckerling, A. Gaiser, L. Reder, J. A. Webert, L. Grunewald, Thomas Schorr, H. Zuberbier, J. Hasslinger, H. Schultz, F. M. Ziegler.

8 juin—1 an

Banque d'Epargne des Citoyens, GRUNEWALD HALL.

No. 22 rue Baronne.

J. L. GUBERNATOR, Président.
M. BENNER, caissier.

LES dépots faits par les femmes mariées et par les enfants ne peuvent être retirés que par eux-mêmes ou d'après leur ordre. Les pères et mères ne sauraient agir plus sagement dans l'intérêt de leurs enfants qu'en faisant pour eux des dépots payables à leur majorité: cela amènera en tous les mois et leur count des habitudes d'économies qui les conduiront à la fortune. La banque reçoit des dépots de 10 cents et au-delà; elle alloue un intérêt de 4 pour cent qu'elle paie semi-annuellement ou ajoute au capital.

Tous les dépots sont payables sur demande.

1er mars—1 an

Compagnie d'Assurance de l'Union de la Nile-Orléans,

Au No. 3 de la rue Carondelet,

A côté de la banque Nationale de l'Union.

Cette compagnie incorporée en 1857, assure contre les risques de mer, de rivière et d'incendie.

Elle traite et paie promptement les pertes.

J. M. CRAWFORD, secrétaire.

—DIRECTEURS.—

Victor Maignan, W. H. Schmidt,
L. F. Générès, A. Bonnecaze,
B. Saloy, H. Lehman,
J. Bayle, H. Gally,
A. Chiapella.

19 fév—1an

Meubles, Meubles.

W. B. STEVENSON,

AU No 62 DE LA RUE DU CAMP

Les personnes qui tiennent ou sont sur le point de tenir maison sont priées de se rappeler qu'elles trouveront, au susdit magasin, tout ce dont elles auront besoin dans un ménage.

Les prix y sont des plus modiques.

15juin—1an

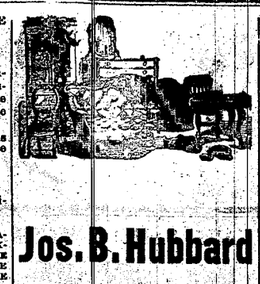

Jos. B. Hubbard

FABRICANT

ET

MARCHAND

DE

MEUBLES

TAPISSERIE,

MATELAS,

OREILLERS,

TRAVERSINS,

en mousse, crin et plumes.

Je viens d'opérer une nouvelle réduction dans mes prix et je mets en vente le plus grand choix de Bois de Lits, Armoires, Bureaux, Chaises, Tables, Lavabos, &c., qui se trouve dans le Sud.

JOSEPH B. HUBBARD.

Coin Remparts et Perdido.

Marchand de Glaces françaises, allemandes et américaines, avec cadres dorés ou en noyer